

Extrait du Bulletin Officiel des Finances Publiques-Impôts

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

Identifiant juridique :

Date de publication : 06/08/2013

Date de fin de publication : 14/04/2014

RFPI - Plus-values immobilières - Exonérations liées à la durée de détention

Positionnement du document dans le plan :

RFPI - Revenus fonciers et profits du patrimoine immobilier

Plus-values de cession d'immeubles ou de droits relatifs à un immeuble

Titre 1 : Plus-values immobilières - champ d'application

Chapitre 4 : Exonérations

Section 8 : Exonérations liées à la durée de détention

1

Par l'effet de l'abattement pour durée de détention, mentionné au I de l'[article 150 VC du code général des impôts \(CGI\)](#), la plus-value est exonérée à l'issue d'une durée de détention qui diffère selon la date de la cession.

Les conditions et modalités d'application de l'abattement pour durée de détention prévu à l'article 150 VC du CGI sont exposées au [BOI-RFPI-PVI-20-20](#).